



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 11/2018 :

Demande de crédit de CHF 72'500.- pour l'achat d'une chargeuse destinée à la déchetterie et aux services communaux

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 20 août 2018 avec MM. les Municipaux Patrick Hübscher et Christian Dugon, puis a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier les membres de la Municipalité pour leur disponibilité et leurs réponses.

1. Remarque préliminaire

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

2. Examen du préavis

Intégration au plan d'investissement : Cet objet fait pas partie du plan d'investissements pour un montant de CHF 55'000.

Budget : Le montant du préavis (CHF 72'500) résulte du prix de la chargeuse (CHF 55'000) et des divers accessoires nécessaires à son exploitation.

La Municipalité a demandé 5 offres. Ce sont les critères techniques qui ont déterminé le choix de la Municipalité. Cette chargeuse est actuellement louée et coûte à la commune CHF 4'000 par mois, payés à la société Bernard Frei SA. La chargeuse est louée depuis un mois. A noter que les loyers payés seront déduits du prix d'achat ce qui permettra d'optimiser les loyers acquittés.

Modalités de financement : le financement de ce préavis est prévu par la trésorerie.

Amortissement : l'amortissement de cet investissement est prévu sur 10 ans.

Risques particuliers liés à cet investissement : La chargeuse proposée a été mise en service en février 2010 et a actuellement plus de 8 ans. La société venderesse accorde à la commune une garantie de 4 mois dès la livraison.

La commission des finances estime que la durée d'amortissement est trop longue et présente un risque financier pour la commune. En effet, un véhicule neuf aurait été amorti sur 10 ans. Le véhicule acquis a déjà plus de 8 ans et sera non seulement utilisé par la déchetterie mais également par d'autres services communaux. La commission des finances ne croit pas que le véhicule tiendra encore 10 ans en particulier au vu de son usage intensif. La commission estime plus prudent d'amortir l'objet sur une période de 5 ans afin de réduire le risque financier. La commission des finances est consciente que la réduction de la période d'amortissement péjorera la compte de la déchetterie qui doit être équilibré.

Amendements : La commission des finances des propose de réduire la période d'amortissement à 5 ans.

Demande de crédit de CHF 72'500.- pour l'achat d'une chargeuse destinée à la déchetterie et aux services communaux

3. Conclusions

Après en avoir pris connaissance, après en avoir discuté avec la Municipalité et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal No 11/2018 tel qu'amendé :

1. D'adopter le préavis municipal N° 11/2018 amendé relatif à la demande de crédit de CHF 72'500.- pour l'achat d'une chargeuse destinée à la déchetterie et aux services communaux.
2. De financer ce dernier par la trésorerie ;
3. D'amortir cet objet sur 5 ans.

Arzier-Le Muids, le 20 août 2018

Pour la Commission des finances :

Méliné VINCENT

Jean-Marie WEYER

Didier HERMANN

Christian BRUGGER

Vincent GRANDJEAN

Rapporteur